

**GREAA**

GRUPEMENT ROMAND D'ETUDES DES ADDICTIONS

# Collaboration dans le domaine des addictions et de la sécurité : synthèse et recommandations

14 septembre 2023



# Préambule

Le GREA, avec le soutien du canton de Vaud et de l'Université de Lausanne (UNIL), a organisé une après-midi d'échanges entre les domaines des addictions et de la sécurité qui s'inscrit dans la volonté de réunir les professions de ces deux domaines et émane d'un besoin plusieurs fois exprimé de renforcer la collaboration. La politique en matière de drogues demeure un sujet complexe quand il s'agit de trouver un juste équilibre entre les domaines de la sécurité et sociosanitaire. Sur le terrain, la coexistence de mesures répressives avec des démarches de soutien et de réduction des risques demande une coordination fine. Quels accords peut-on imaginer entre la police et les institutions sociosanitaires ? Quelles informations doivent être partagées, ou au contraire protégées ? Quelles collaborations sont-elles envisageables ? Tant de questions auxquelles la demi-journée avait pour objectifs de répondre, afin de :

- Comprendre les interventions de chacun·e dans le cadre de leurs limites, leurs forces et définir les interfaces communes
- Identifier les enjeux et défis actuels en matière de drug checking, de deal de rue et de consommation de crack
- Créer un espace d'échanges favorisant une meilleure approche des postures
- Pratiquer des pistes de collaboration des deux domaines sur la base de cas concrets

Les ateliers ont abouti à la formulation de certaines observations et recommandations synthétisées dans ce document. En résumé :

- Les enjeux actuels découlent entre autres de l'aggravation de la précarité qui se trouve étroitement liée à l'accroissement de la consommation de psychotropes. En ce sens, la politique des quatre piliers en matière de drogues, mise en place par la Confédération, doit intégrer plus activement la dimension sociale et rétablir un équilibre entre les quatre dimensions, afin notamment de soulager le secteur de la régulation qui est amené à résoudre des situations de crises ponctuellement.
- Les situations varient considérablement d'un canton à l'autre, mais un défi commun persiste : la mise en place de solutions communes et pensées sur le long terme nécessite des réponses coordonnées entre les différentes professions et structures. Les divers secteurs professionnels n'étant pas en mesure de résoudre cette problématique individuellement, la collaboration entre les domaines de la sécurité, de la santé et du social, le décloisonnement des visions, ainsi que l'apport de l'expertise de chaque domaine dans une perspective interdisciplinaire apparaît donc indispensable dans les domaines des addictions afin de trouver des stratégies efficaces.

## **Intervenant·e·s et participant·e·s**

Dans le cadre de cette journée d'échanges, un ensemble diversifié d'intervenant·e·s ont partagé leur perspective et expertise. Lors de la séance en plénum, sont intervenus :

- M. Vassilis Venizelos, Chef du département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité du Canton de Vaud
- Mme Camille Robert, co-secrétaire générale du GREA
- M. Sébastien Eienberger, Chef de la brigade criminelle de la police de sûreté du Canton de Vaud
- MM. Matthieu Rouèche et Jonathan Chavanne, respectivement Directeur de la Fondation ABS à Lausanne et Responsable de secteur Au Seuil, Fondation Le Tremplin à Fribourg
- M. Sébastien Dyens, Chef de la brigade des stupéfiants, Corps de police du Canton de Vaud
- Mme Christine Burkhardt, Doctorante, Ecole des Sciences Criminelles (ESC), UNIL

Les ateliers ont été animés par

- M. Loïc Stefan, Travailleur social du Quai 9, Association Première Ligne et M. Steve Rodrigues, Police de proximité, à Genève
- Mme Emilie Souti, Référente psycho-sociale en RDR, 13 Ouvert, Addiction Neuchâtel, M. Steeve Corpataux, Commissaire adjoint, répression du trafic de stupéfiants, Police de Neuchâtel et M. Yann Perrot, Sergent, intervenant judiciaire, répression du trafic de stupéfiants, Police de Neuchâtel.
- M. Marc Hämmerli, Responsable CONTACT, Centre d'accueil et M. Ali Sylejmani, Responsable de secteur, Sécurité-Intervention-Prévention (SIP), Police locale, à Bienne.

Public cible et participant·e·s : professionnel·le·s du réseau sociosanitaire, policier·e·s, autorités publiques, étudiant·e·s, criminologues au niveau romand

# Recommandations

## Trouver le bon équilibre entre le formel et l'informel

1

Les interactions informelles constituent la base de la plupart des initiatives de collaboration, ce qui crée une forte dépendance à l'égard des individus qui les initient. Les groupes de travail ont révélé l'existence de règles tacites de tolérance et d'intervention.

→ **Envisager un modèle plus structuré permettrait de réduire les ambiguïtés, prévenir les conflits qui entravent la collaboration, et favoriserait une approche globale des solutions, évitant ainsi la nécessité de dépendre de la personne à l'origine de l'initiative de collaboration (notamment lors de démission/départ à la retraite où les liens informels qui s'étaient noués tendent à disparaître).**

En revanche, une composante informelle de la collaboration reste essentielle puisqu'elle favorise une dynamique plus libre entre les parties, voire des pratiques innovantes, et renforce les relations interpersonnelles.

A Genève, il a été remarqué qu'avoir un·e référent·e unique au sein de chaque entité était essentiel, avoir de multiples interlocuteurs/trices serait contre-productif. La collaboration a fait ses preuves, notamment grâce aux échanges informels qui ont engendré une confiance mutuelle entre les agent·e·s de police et les professionnel·le·s du travail social.

→ **Il est donc conseillé de chercher un équilibre approprié entre le formalisme et l'informel, les deux dynamiques étant nécessaires et complémentaires.**

## Collaborer à tous les niveaux hiérarchiques

### 2

Pour aborder efficacement la problématique de la consommation, une collaboration globale revêt une importance capitale. Cela s'applique aussi bien entre les différentes entités (police, travail social, responsables politiques, etc.) qu'au sein de chacune d'entre elles.

La collaboration mise en place à Genève par des professionnel·le·s du travail social et des policier·e·s a mis en évidence un besoin d'établir un dialogue entre les hiérarchies. Si les professionnel·le·s qui opèrent sur le terrain collaborent, il est tout aussi important que leurs supérieurs hiérarchiques en fassent de même, y compris jusqu'au plus haut niveau de la hiérarchie. Cela est particulièrement important pour garantir d'une part que l'ensemble des professionnel·le·s impliqué·e·s disposent des ressources nécessaires pour assurer une prise en charge adéquate des usager·e·s, et d'autre part que tout le monde parle le même langage et se comprend.

**→ Il est essentiel de considérer une collaboration à la fois transversale et verticale, en impliquant tous les niveaux de responsabilité au sein de chaque entité et en favorisant la création d'espaces de communication.**

#### Rôles spécifiques dans la collaboration

**Directions, responsables politiques, chef·fe·s de service**

Définir le cadre de la collaboration, les responsabilités de chacun·e. Défendre la collaboration et les moyens pour la mettre en place.

**Chef·fe·s d'équipe**

Faire le lien entre les choix de collaboration de la hiérarchie et son application sur le terrain. Faire remonter les besoins du terrain.

**Professionnel·le·s de terrain**

Collaboration quotidienne et interpersonnelle.

## Définir clairement les rôles et responsabilités

### 3

Comprendre et accepter les missions de chacun·e représente un véritable défi pour les professionnel·le·s sur le terrain. Cela constitue néanmoins un élément essentiel pour garantir une collaboration efficace. En l'absence de cette compréhension mutuelle, des tensions peuvent surgir.

Il a été indiqué à Genève que les policier·e·s avaient pour responsabilité de maintenir l'ordre public, tandis que les professionnel·le·s du travail social veillaient plutôt à la survie des usager·e·s. Il était donc nécessaire d'instaurer une transparence entre les différentes parties quant à leurs rôles respectifs afin de favoriser une collaboration efficace. La Stratégie Addiction 2017-2024 donne des bases solides sur lesquelles fonder la définition des rôles et des responsabilités, même si le rôle d'aide à la survie et de création du lien social pourrait être mieux balisé (cf. point 6).

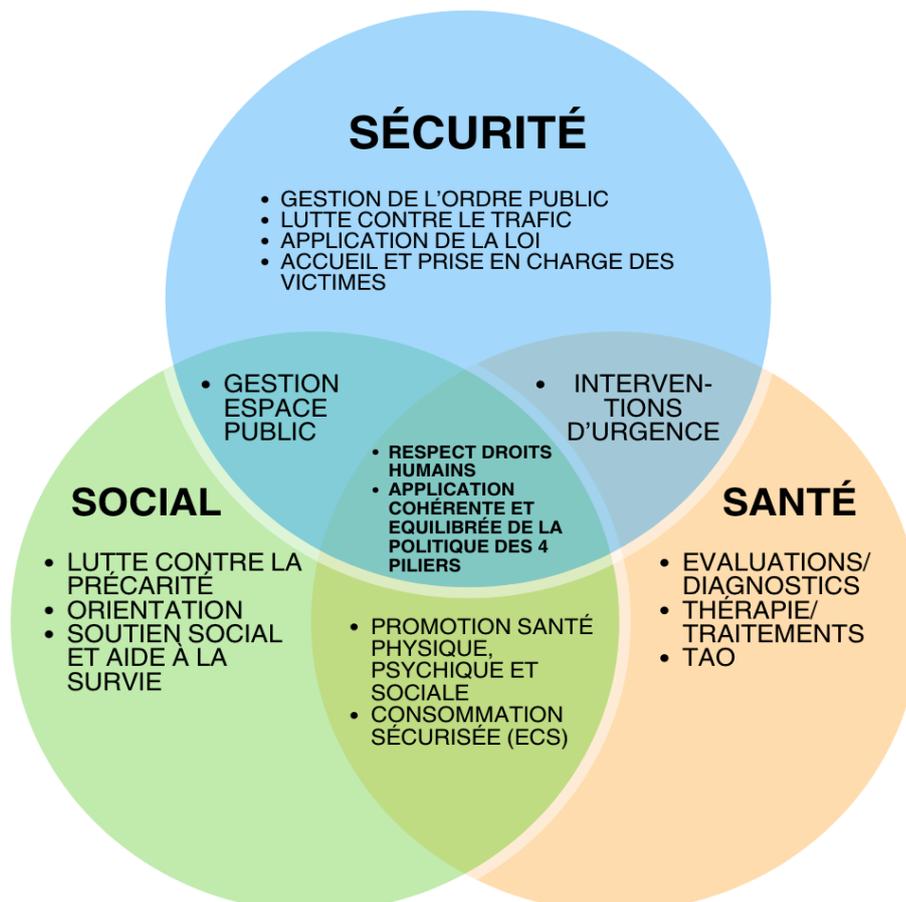
Le canton de Neuchâtel propose un système où les agent·e·s de police ont des spécialisations distinctes dans la gestion des problématiques liées à la drogue. Un pre-

mier policier se consacre à la lutte contre le trafic et est spécialement formé en matière de stupéfiants. Il sert de relais entre les antennes (rôle de conseil et d'appui) et possède des connaissances approfondies de son secteur, incluant le voisinage et les personnes concernées. Un second policier est quant à lui spécialiste des drogues de synthèses. Cette approche spécialisée permet une couverture efficace de l'ensemble du territoire.

Le canton de Berne est également connu pour sa collaboration claire entre la sécurité et le social: la brigade Krokus de police spécialisée dans le domaine des stupéfiants a pour objectif d'appliquer la loi, de rediriger les usager·e·s vers les Espaces de Consommation Sécurisé (ECS) et de maintenir l'ordre et la sécurité si nécessaire ; et le service de travail social de rue Pinto a quant à lui l'objectif d'expliquer les règles, d'expliquer les comportements jugés inadéquats dans l'espace public et d'offrir un soutien aux personnes si besoin. Si des groupes d'usager·e·s se rassemblent et dérangent, Pinto intervient pour essayer d'éviter les grands rassemblements. Si cela ne marche pas, ils appelleront Krokus. A l'inverse, si Krokus est confronté à une personne en situation de détresse, ses policiers appelleront les travailleurs/euses de rue de Pinto.

Des limites persistent cependant à une séparation rigide des rôles car chaque partie devrait contribuer dans une certaine mesure au travail de l'autre. Il est essentiel d'adopter une approche diversifiée qui tienne compte du travail et des objectifs de chaque secteur en l'appliquant de manière appropriée.

**→ Une distinction claire des différents rôles ainsi qu'un respect du travail de l'autre sont donc fortement encouragés pour une collaboration réussie. Cette distinction ne doit cependant pas être trop rigide afin que les tâches de chacun·e puissent être respectées.**



## Identifier des points de convergence

4

La collaboration se met en place autour de thèmes spécifiques, reposant sur des éléments concrets et partagés, souvent en réponse à des crises. La nécessité d'une réponse collective se fait alors sentir, car il est impossible de résoudre ces problèmes de manière isolée.

À Neuchâtel, l'introduction d'un outil permettant des analyses spectrométriques instantanées a créé un langage commun entre différents domaines, agissant comme un pont favorisant la collaboration. A Genève, l'apparition du crack a incité toutes les parties impliquées à réexaminer leur approche de travail. Une posture collective de non-savoir a encouragé la collaboration entre les professionnel·le·s sur le terrain, notamment dans la gestion de l'espace public.

→ **La mise en place de formations et d'outils transversaux inciterait ainsi un langage partagé et une approche commune entre les différentes parties.**

## Prévoir des espaces de dialogue pour nuancer les représentations

5

Il est essentiel d'engager des discussions constructives pour équilibrer les perspectives de chaque partie impliquée. Une collaboration apaisée loin de l'alarmisme et des stéréotypes qui stigmatisent les usagères et usagers devient ainsi indispensable et permettrait à chaque entité de nuancer sa vision.

Dans le même sens, la confrontation saine des visions que chaque profession se fait de l'autre permet de diminuer la pression mise sur chaque domaine et leur rôle: «on doit éradiquer le problème par la force» ou «on va accueillir tous les problèmes du monde». Ce n'est que par un travail commun que nous sommes plus efficaces.

A Genève, des réunions mensuelles et des séances de formation ont déjà prouvé leur efficacité à cet égard.

→ **Il convient d'envisager la création d'espaces propices au dialogue constructif et à la confrontation saine. Cela permettrait aux professions diverses de nuancer leurs représentations parfois figées et d'intégrer la nécessité du travail de chaque secteur.**

# Intégrer plus activement la dimension sociale dans la politique des 4 piliers

6

Les échanges ont révélé une insuffisante prise en compte de la dimension sociale dans le cadre de la politique des quatre piliers, héritée du contexte des années 1980. Bien que la sécurité et la réduction des risques soient d'une importance capitale dans la gestion des problèmes liés à la consommation de drogues, il est devenu évident que la précarité exerce un impact significativement défavorable sur ce phénomène.

Les professionnel-le-s des addictions constatent en effet une précarisation croissante ainsi qu'une aggravation des comorbidités psychiatriques des usagères et usagers de drogues. Si pendant de nombreuses années le parcours de soin était pensé selon l'ordre thérapie puis insertion sociale, aujourd'hui la précarité et le manque de logements empêchent les usagères et usagers de drogues de se projeter dans un projet de soin. Une stabilisation sociale avec un accès au logement, à l'hygiène et à une alimentation adéquate sont nécessaires pour permettre l'entrée dans le parcours soin. Or le volet social et logement fait aujourd'hui défaut à la politique des quatre piliers.

De plus, les ateliers ont montré qu'une large partie de la mise en place de la collaboration entre les services de police et les services sociaux se fondaient sur une remise en question de l'illégalité absolue des consommations de substances psychotropes interdites par la LStup. En effet, les professionnel-le-s de terrains se fondent sur la nécessité de ne pas criminaliser les consommations personnelles (art. 19b LStup) afin de venir en aide aux personnes dans le besoin. Grâce à cela, les services de police de la plupart des villes ont identifié des endroits où la consommation est tolérée, le travail de la police étant de rediriger les consommateurs vers ces lieux d'accueil et de sanctionner les consommations dans l'espace public. D'autres structures autorisent même le micro-deal dans l'enceinte extérieure des lieux afin de contenir des activités dans un espace que les professionnel-le-s contrôlent.

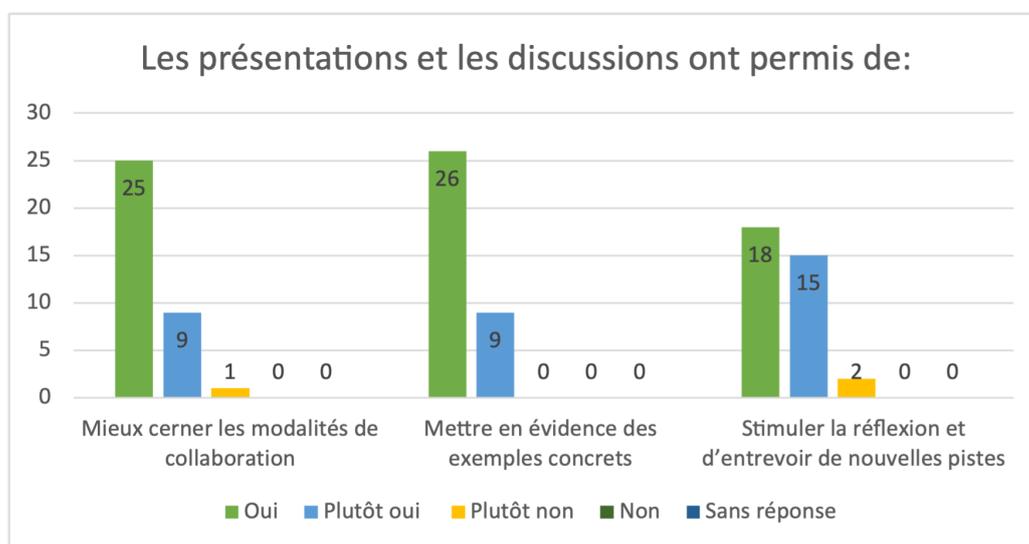
**→La politique suisse des quatre piliers pourrait être enrichie et mise à jour, par exemple sous la forme d'un cinquième pilier social axé sur l'hébergement, la lutte contre la précarité et l'insertion sociale des personnes usagères de drogues.**



# Évaluation et retours des participant·e·s

## Points positifs

De manière globale, les participant·e·s ont rapporté que l'organisation générale de la demi-journée était satisfaisante. Les ateliers et les présentations ont permis pour la plupart de mieux cerner les modalités de collaboration entre la police et le domaine des addictions en Suisse romande, ainsi que de mettre en évidence des exemples concrets de bonnes pratiques en la matière. Globalement, cette journée a permis d'entrevoir de nouvelles pistes de collaboration pour l'avenir. Les 35 répondant·e·s au questionnaire d'évaluation ont indiqué que les présentations et exemples pratiques correspondaient à leurs attentes (20 « oui », 15 « plutôt oui »).



## Points à améliorer

Un certain nombre de participant·e·s (représentant 20% des répondant·e·s au questionnaire) ont exprimé que la durée allouée aux discussions et au partage n'était pas suffisante. Certain·e·s ont fait remarquer qu'il y avait un nombre limité d'intervenant·e·s issu·e·s des domaines de la police et de la santé ; l'idée d'organiser des ateliers plus interactifs a également été relevée.

## Suggestions pour aller plus loin

Les participant·e·s ont suggéré des thématiques qui pourraient être approfondies lors d'autres événements concernant la même problématique, notamment :

- Addictions et mineurs
- Milieu carcéral
- Violence
- Visibilité des usagers et usagères
- Situations dans les petites communes